

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ERMONT

SÉANCE DU 08 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit du mois d'avril à 19 H 00

OBJET : AFFAIRES GENERALES

Désignation des membres du Conseil municipal au sein de la Commission Communale de Sécurité

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **1^{er} avril 2026**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN, maire**

N°2026/038

Présents :

M. Xavier HAQUIN, **Maire**

Mme DEHAS, M. RAVIER, Mme CHESNEAU, M. LAROZE, Mme MÉZIÈRE, M. JOBERT, Mme APARICIO TRAORÉ, **Adjoint au Maire**

M. CARON, Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE, M. BLANCHARD, Mme GUTIERREZ, M. HORNE, Mme LAPOUGE, M. KNOBLOCH, Mme AUROUX, M. DELBOSC, Mme GESPACH, M. HEBBAL, Mme PETIT, M. DUMAINE, Mme MANS, Mme DUTERTRE MAILLET, M. DUC, Mme DE CARLI, M. FRANCOIS, Mme LACOUTURE, M. NINOUE, Mme CAUZARD, M. BATTON, Mme DUPUY, M. MELO DELGADO, Mme CUSTODIO, Mme ROUSSEAU, **Conseillers Municipaux**

Absent excusé ayant donné pouvoir :

M. RUTH (pouvoir à Mme DEHAS)

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

Déposée en Sous-Préfecture le : 10/04/2026

Publiée le : 14/04/2026

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. KNOBLOCH** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délais et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy -Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

OBJET :

AFFAIRES GÉNÉRALES

Désignation de membres du Conseil Municipal au sein de la Commission Communale de Sécurité

Sur la proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L 2129-1 et suivants ;

VU le décret n°95-260 du 8 mars 1995 modifié par décret n°97-645 du 31 mai 1997 relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 5 décembre 1995 modifié par l'arrêté du 29 janvier 1996 créant la Commission Communale de Sécurité d'Ermont ;

VU l'avis de la commission Affaires Générales, Finances et Innovation Publique du 3 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT que, suite au renouvellement des conseils municipaux, de nouveaux représentants doivent être désignés au sein de ladite commission ;

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal, en application des dispositions de l'article L. 2121-21 du CGCT, a décidé à l'unanimité de ne pas procéder à cette désignation au scrutin secret ;

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

Par 27 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions,

- **DÉSIGNE** les cinq membres du Conseil Municipal appelés à représenter le Maire, Président de droit de la Commission Communale de Sécurité :
 - CARON Yannick
 - LAROZE Gilles
 - JOBERT Didier
 - RAVIER Etienne
 - FRANÇOIS Jean-Marc

- **PREND ACTE** du fait qu'un membre administratif sera désigné par le Maire.



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Conseiller départemental du Val d'Oise
Xavier HAQUIN